

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 271

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Colombani, M. El Guerrab, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et M. Pupponi

ARTICLE 26 A

À l'alinéa 2, après le mot :

« acquièrent »,

insérer les mots :

« , ou transforment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une transformation en tout ou partie du parc automobile par l'achat de véhicules neufs apparaît non seulement comme coûteuse mais aussi comme une création supplémentaire de déchets difficiles à réutiliser.

Par conséquent, et dans une démarche d'économie des ressources et d'économie circulaire, le présent amendement propose d'intégrer la possibilité de transformer les moteurs de véhicules à essence en moteurs électriques.